

**DELIBERATION N° 20190021 DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MARDI 19 MARS 2019**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 08/03/2019 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 38 sur lesquels il y avait 32 présents, 4 absents représentés, 2 absents, à savoir :

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Alexandre CIGNA ; M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 19h24) ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 19h07) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; M. Christophe ORIOL (à partir de 20h12) ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN (à partir de 18h57) ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 19h53) ; M. Stéphane VALETTE ; M. Ludovic CASTILLAN ; Mme Aimée MURASZKO.

**ABSENTS REPRESENTES**

Mme Bernadette JACQUET a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 19h24) ;  
Mme Béatrice COFFY a donné procuration à Mme Andonella FLECHET ;  
M. Christophe ORIOL a donné procuration à M. Pierre DECLINE (jusqu'à 20h12) ;  
Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Alain BARBASSO (jusqu'à 19h53).

**ABSENTS**

Mme Michèle FREDIERE (jusqu'à 19h07) et M. Philippe KIZIRIAN (jusqu'à 18h57).

**SECRETAIRE ELUE POUR LA DUREE DE LA SESSION**

Mme Andonella FLECHET.

**RENOUVELLEMENT DE L'AGREMENT DU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS -  
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS  
FAMILIALES DE LA LOIRE**

**Mme Evelyne FIORELLO** expose ce qui suit :

Le Relais Assistants Maternels (RAM) a deux missions principales sur le territoire de Saint-Chamond (complémentaires du Point Infos familles) :

- professionnaliser les assistants maternels par la mise en place d'actions collectives, d'activités à l'attention des enfants qu'ils gardent et leur permettre un temps d'échanges avec un professionnel de la petite enfance et mettre en place un programme de formation et de cycles de conférences thématiques,
- accompagner les parents employeurs dans la recherche de mode de garde individuel et la connaissance du droit du travail. 150 accompagnements annuels sont mis en œuvre par le relais assistants maternels dans ce domaine.

Le Relais Assistants Maternels est agréé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour des périodes de 3 ou 4 années. La convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2018. Il convient donc de procéder à son renouvellement, proposé jusqu'au 31 décembre 2021 (échéance du Contrat enfance jeunesse).

A partir du diagnostic partagé et du comité de pilotage entre acteurs de la petite enfance, la CAF de la Loire a fixé 7 objectifs au Relais Assistants Maternels de la ville pour les 3 années à venir :

- Poursuivre le travail engagé sur la communication (plaquette, téléservice...) en direction des assistants maternels, des parents et des acteurs locaux,
- Poursuivre le travail engagé dans le cadre du guichet unique et le partenariat avec les structures petite enfance présentes sur le territoire,
- Développer la fonction d'observatoire et évaluer les besoins des parents,
- Accompagner la professionnalisation des assistants maternels, veiller à la qualité de l'accueil,
- Développer les propositions et poursuivre les efforts pour augmenter la participation des assistants maternels aux temps collectifs, capter les nouvelles personnes agréées, associer les gardes à domicile au RAM,
- Décentraliser des temps collectifs et/ou permanences dans les nouveaux locaux prochainement en service sur le quartier d'Izieux,
- Etudier l'opportunité et les modalités de développement du temps d'animation affecté au RAM et son développement sur le territoire de la commune.

Cette convention fixe des objectifs qui permettent de rendre un service de qualité auprès des familles, complémentaire des modes de garde collectifs et ainsi proposer un choix sur la ville qui corresponde aux besoins de chaque famille.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour,

**DECIDE :**

- **d'approuver** le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation « Relais assistants maternels », pour la période 2019-2021, avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20190320-df20190021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2019  
Affichage : 26/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Certifié,

Saint-Chamond, le 20/03/2019

Le maire,

Hervé REYNAUD